

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association France Laser RC du 2 septembre 2017

Présents

Marc Albiges, Jean Vernhes, Patrick Destailleur, Eric Destailleur, Hugo Destailleur, Robert Love, Raymond Cronimus, Paul-Henri Decamp, Eric Mahieu, Philippe Croute, Michel Darcy, Alain Ribeaud, Philippe Eveillard

La séance est ouverte à 18h30 par le secrétaire du bureau.

1- Rapport moral par le Président

Philippe Colin, absent, a informé par courrier le bureau de l'association qu'il quitte ses fonctions de président.

En ce qui concerne la saison écoulée, au titre des points positifs, on peut mettre en avant :

- l'activité régates qui fonctionne plutôt bien avec une douzaine de régates organisées dans l'année
- plusieurs clubs FFV ont décidé de s'équiper de flottes de laser rc
- le National 2018 qui est déjà programmé et sera organisé par les Sables d'Olonne les 8 et 9 septembre 2018.

Pour les points moins positifs, on peut déplorer :

- que le nombre d'adhérents reste modeste (26)
- qu'il y a trop peu de participants aux régates locales (en moyenne 6 skippers)

Le rapport moral est validé à l'unanimité.

2- Rapport financier par le Trésorier

En caisse +101€ au 3/2017

Cotisations 2017 +280€ (26 adhérents dont 2 mineurs)

Assurance responsabilité civile -90 €

Lots pour les manifestations -70€

Le solde des comptes à ce jour est de 229€.

Pour la saison 2018, sur la base du même nombre d'adhérents, les principales dépenses envisagées sont :

- l'assurance responsabilité civile (90€), sauf si l'affiliation à la FFV permet de s'en dispenser, voir point 3
- le coût d'exploitation du site web (55€) , voir point 6
- les frais postaux (20€) et de secrétariat (20€)
- les dépenses liées aux manifestations (200€)

Les comptes présentés sont validés à l'unanimité des présents.

3- Débat sur l'affiliation de l'association à la FFV

L'affiliation est gratuite. Elle doit permettre de donner une meilleure visibilité à la classe et contribuer ainsi à son développement.

Il est demandé de voir si l'assurance responsabilité civile est prise en charge par la FFV en cas d'affiliation.

La demande d'affiliation sera envoyée à la FFV par le Président, dès l'enregistrement des nouveaux statuts en Préfecture.

La décision de demander l'affiliation est votée à l'unanimité des présents.

4- Validation des statuts

Trois modifications par rapport au projet présenté :

- à l'article 4, "...de gérer la liste des skippers adhérents de l'association et de leur numéro de voile..."

- l'article 5 devient "L'adhésion à l'association est obligatoire pour participer aux régates de laser rc. Elle est gratuite pour les mineurs. Un club FFV, personne morale, peut adhérer à l'association. Les clubs qui adhèrent peuvent obtenir des numéros de voile de la part de l'association."

- la fin de l'article 11 devient "Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple des membres présents, il n'y a ni quorum, ni pouvoirs."

Moyennant ces 3 modifications, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des présents. Ils seront déposés en préfecture par le Président d'ici la fin de l'année.

5- Validation du règlement intérieur

Une seule modification par rapport au projet présenté" au paragraphe 3- Classement national des coureurs :

- "Le nombre de points obtenus à une régate est fonction de la place et du nombre de participants, que ces participants soient adhérents à l'association ou non..." et plus loin "...Un skipper étranger, non membre de l'association, peut participer aux régates françaises, en accord avec les mesures d'assurance demandées par l'organisation..."

Moyennant ces modifications, le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité des présents.

6- Validation du système de communication

Le système de communication repose sur le site web www.laser-rc.fr d'une part, et sur le forum france laser rc d'autre part.

Le coût annuel du site web est de 55€, 43€ d'abonnement (hébergement sur un serveur) et 12€ pour le nom du domaine (laser-rc.fr).

Chaque adhérent est invité à faire vivre ces 2 outils, soit en envoyant des informations (textes, photos...) par mail à assofrancelaserrc@gmail.com, soit en mettant ces informations à disposition sur le forum.

Le système de communication est validé à l'unanimité des présents.

7- Cotisation 2018

La cotisation reste gratuite pour les adhérents mineurs et est maintenue à 12€ pour les autres.

Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

8- Programme des régates de la saison 2018

12 régates locales, 1 Mondial en Australie, 1 Européen en Allemagne et 1 National aux Sables d'Olonne sont prévus à ce jour pour la prochaine saison.

La recherche d'un club pour organiser le National 2019 et le Mondial 2019 est en cours.

Le calendrier proposé est validé à l'unanimité des présents.

9- Election du bureau pour la saison 2018

Président Philippe Eveillard

Trésorier Jean Vernhes

Secrétaire Raymond Cronimus

Responsable des compétitions Marc Albiges

Liaison avec la FFV Marc Albiges et Robert Love

Le nouveau bureau est validé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 20h.

La prochaine assemblée générale aura lieu aux Sables d'Olonne le 8 septembre 2018.

Fait à Deauville, le 21 septembre 2017

Le Président

Ph. Eveillard